



académie d'aix-marseille

Division de l'Encadrement et des Personnels Administratifs et Techniques

DIEPAT/13-610-805 du 14/10/2013

ACCES DES BENEFICIAIRES DE L'OBLIGATION D'EMPLOI (BOE) A LA FONCTION PUBLIQUE - RENTREE SCOLAIRE 2014

Références : loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée - loi n° 2005-102 du 11 février 2005 - décret n° 95-979 du 25 août 1995 modifié - circulaire ministérielle n° 2002-090 du 24 avril 2002 (bulletin officiel n° 18 du 2 mai 2002)

Destinataires : Mesdames et messieurs les chefs d'établissement et de service (établissements publics et services académiques)

Dossier suivi par : Mme CHARLET-CORTI (pour les personnels administratifs) Tel : 04 42 91 72 57 - Mme RAVIER (pour les personnels infirmiers, sociaux, de laboratoire) Tel : 04 42 91 72 46 - Fax de la DIEPAT : 04 42 91 70 06 - e.mail : ce.diepat@ac-aix-marseille.fr

A - cadre juridique

1) La loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat et le décret n° 95-979 du 25 août 1995 modifié d'application de l'article 27 de la loi précitée, constituent le cadre légal et réglementaire du dispositif.

2) Celui-ci permet à l'administration de recruter en qualité d'agent contractuel une personne handicapée, sous réserve qu'elle justifie du diplôme d'études exigé des candidats aux concours externes sans dispense possible, et qu'elle soit reconnue apte professionnellement à exercer les fonctions demandées.

La personne recrutée est placée en situation de stage probatoire pendant une année. Dans la mesure où l'intéressé(e) a fait preuve de ses compétences professionnelles, validées par l'avis favorable de son chef d'établissement ou de service, il (elle) a vocation à être titularisée (e) à l'issue de la période probatoire.

3) Le champ des bénéficiaires a été étendu et sont désormais concernés :

- les travailleurs reconnus handicapés par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées,
- les victimes d'accidents du travail ou de maladies professionnelles ayant entraîné une incapacité permanente au moins égale à 10%, et titulaires d'une rente attribuée au titre du régime général de sécurité sociale ou de tout autre régime de protection sociale obligatoire,
- les titulaires d'une pension d'invalidité attribuée au titre du régime général de la sécurité sociale, de tout autre régime de protection sociale obligatoire ou au titre des dispositions

régissant les agents publics à condition que l'invalidité des intéressés réduise au moins des deux tiers leur capacité de travail,

- les anciens militaires et assimilés titulaires d'une pension militaire d'invalidité,
- les titulaires d'une allocation ou rente d'invalidité attribuée dans les conditions définies par la loi n°91-1389 du 31 décembre 1991 relative à la protection sociale des sapeurs pompiers volontaires en cas d'accident survenu ou de maladie contractée en service,
- les titulaires de la carte d'invalidité définie à l'article L 241-3 du code de l'action sociale et des familles,
- les titulaires de l'allocation aux adultes handicapés (AAH).

La personne recrutée est placée en situation de stage probatoire pendant une année. Dans la mesure où l'intéressé(e) a fait la preuve de ses compétences professionnelles, validées par l'avis favorable de son chef d'établissement ou de service, il (elle) a vocation à être titularisé(e) à l'issue de la période probatoire.

B - modalités de dépôt et d'étude des candidatures -

1) Les candidats sont invités à consulter les fiches-métiers des emplois postulés, sur le site ministériel :

www.education.gouv.fr

rubrique concours
emplois et carrières

2) *les dossiers complétés selon le modèle joint en annexe devront être retournés directement au secrétariat de la DIEPAT du rectorat – place Lucien Paye – 13621 – Aix-en-Provence cedex 1*

pour le 14 février 2014 dernier delai

Tout dossier incomplet ou parvenu après cette date limite ne sera pas pris en considération.

3) les candidats seront convoqués individuellement pour un entretien destiné à expliciter le contenu du dossier fourni, cerner les motivations et apprécier l'adéquation avec le poste de travail sollicité.

Conformément à l'article 3-1 du décret n°95-979 du 25 août 1995, cet entretien s'inscrit dans la perspective d'un recrutement éventuel au sein de la fonction publique.

Les frais de déplacement engagés à cette occasion ne pourront pas être pris en charge par l'administration.

4) le recrutement effectif nécessite qu'un emploi soit disponible et que les candidats se soient vu reconnaître la qualité de bénéficiaire de l'obligation d'emploi. Les candidats dont le dossier aura été jugé satisfaisant ne pourront donc être recrutés que dans la limite d'un poste vacant.

C - Précisions relatives aux corps d'accueil

1) pour les corps à gestion déconcentrée :

Les prévisions de recrutement sont les suivantes, avec effet au 1^{er} septembre 2014 :

	possibilités prévisionnelles de recrutement (seuil minimum)	diplôme exigé
adjoints administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur (ADJAENES)	3	pas de diplôme exigé
adjoints techniques de recherche et de formation (pour la filière laboratoire en lycée)	2	pas de diplôme exigé
secrétaires administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur (SAENES)	3	baccalauréat
personnels infirmiers	1	diplôme d'Etat
assistant(e)s de service social	1	diplôme d'Etat

2 - Pour les corps à gestion nationale :

L'administration centrale du ministère de l'éducation nationale appelle mon attention sur le recrutement spécifique de bénéficiaires de l'obligation d'emploi en qualité d'AAENES : attaché d'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, médecin de l'éducation nationale, technicien de recherche et de formation (pour la filière laboratoire en lycée et collège).

a) recrutement en qualité de AAENES

► Les candidats intéressés doivent répondre aux conditions suivantes :

⇒ justifier d'un diplôme requis pour l'accès au concours externe, de niveau bac + 3, sans dérogation possible.

⇒ justifier de la nationalité française ou être ressortissant d'un état membre de l'union européenne, jouir des droits civiques, de ne pas avoir au bulletin n°2 du casier judiciaire des mentions incompatibles avec l'exercice des fonctions.

⇒ avoir un handicap jugé compatible avec l'emploi postulé en application des articles 20 et 23 du décret n°86-442 du 14 mars 1986 modifié.

► Ce recrutement intervenant par voie contractuelle, il n'est pas ouvert aux SAENES ou ADJAENES qui ont déjà la qualité de fonctionnaire de l'Etat

Les candidats sont invités à joindre à leur dossier de candidature :

- ▶ un curriculum vitae
- ▶ une lettre de motivation

nota : l'attention des candidats est appelée sur le caractère sélectif de ce recrutement, lié au niveau de la catégorie A de la fonction publique (encadrement-direction). Il leur appartient de candidater parallèlement au niveau de la catégorie B (SAENES) afin d'augmenter leur chance de recrutement.

b) recrutement en qualité de médecin de l'éducation nationale –

Les candidats intéressés doivent répondre aux conditions suivantes :

⇒ justifier d'un diplôme, certificat ou autre titre exigé pour l'exercice de la profession de médecin en France ou justifier d'une autorisation individuelle permanente d'exercice de la médecine en France délivrée par le ministère de la santé, sans dérogation possible.

⇒ justifier de la nationalité française ou être ressortissant d'un état membre de l'union européenne, jouir des droits civiques, de ne pas avoir au bulletin n°2 du casier judiciaire des mentions incompatibles avec l'exercice des fonctions.

⇒ avoir un handicap jugé compatible avec l'emploi postulé en application des articles 20 et 23 du décret n°86-442 du 14 mars 1986 modifié.

Pendant le déroulement du contrat, la rémunération sera celle afférente à l'indice brut 427 et les obligations de service seront les mêmes que celles auxquelles sont soumis les médecins de l'éducation nationale stagiaires issus du concours de la session 2014.

A l'issue du contrat, l'appréciation de l'aptitude professionnelle des agents sera effectuée au vu du dossier des intéressés et après un entretien de ceux-ci avec un jury organisé par l'administration centrale, ainsi qu'au vu de la validation de la formation théorique suivie à l'école nationale de santé publique. Si les agents sont déclarés aptes à exercer les fonctions, il sera procédé à leur titularisation après avis de la commission administrative paritaire nationale compétente.

c) recrutement en qualité de technicien de recherche et de formation (pour la filière laboratoire en lycée et collège)

Les candidats intéressés doivent répondre aux conditions suivantes :

⇒ justifier d'un diplôme, certificat ou autre titre exigé des candidats au concours externe sans dérogation possible.

⇒ justifier de la nationalité française ou être ressortissant d'un état membre de l'union européenne, jouir des droits civiques, ne pas avoir au bulletin n°2 du casier judiciaire des mentions incompatibles avec l'exercice des fonctions.

⇒ avoir un handicap jugé compatible avec l'emploi postulé en application des articles 20 et 23 du décret n°86-442 du 14 mars 1986 modifié.

Pendant le déroulement de leur contrat, les agents percevront une rémunération équivalente à celle servie aux fonctionnaires stagiaires issus du concours externe.

Ils seront soumis aux mêmes obligations de service que les fonctionnaires du corps des techniciens de recherche et de formation (filiale laboratoire).

A l'issue du contrat, l'appréciation de l'aptitude professionnelle des agents sera effectuée au vu du dossier des intéressés et après un entretien de ceux-ci avec un jury organisé par l'administration centrale.

Si les agents sont déclarés aptes à exercer les fonctions, il sera procédé à leur titularisation après avis de la commission administrative paritaire nationale compétente.

N.B. : ce recrutement intervenant par voie contractuelle, il n'est pas ouvert aux adjoints techniques de recherche et formation (filière laboratoire) qui ont déjà la qualité de fonctionnaire de l'Etat

Signataire : Michèle JOANNAN, Directrice des Relations et des Ressources Humaines



MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Division de
l'encadrement et des
personnels
administratifs et
techniques
N°2013-90d
dossier suivi par
► pers. administratifs
Mme Charlet-Corti
Anne-Françoise
Tél. : 04-42-91-72-57
fax : 04.42.91.70.06
courriel : ce.diepat@ac-
aix-marseille.fr

Place Lucien Paye
13621 Aix-en-Provence
cedex 1

Nature de l'emploi demandé :

attaché(e) de l'éducation nationale et de
l'enseignement supérieur (ADAENES) (bac+3)

DEMANDE DE RECRUTEMENT EN QUALITE DE PERSONNEL CONTRACTUEL BENEFICIAIRE DE L'OBLIGATION D'EMPLOI

Je soussigné(e),

A - nom d'usage

prénom

sexe nationalité

date de naissance |_|_| |_|_| |_|_|_|_|

département |_|_| ou pays

commune de naissance

situation familiale : célibataire, marié(e), pacsé(e), concubin(e),

divorcé(e), séparé(e), veuf(ve)

nombre d'enfants |_|_|

situation militaire

B - adresse

code postal |_|_|_|_|_| commune

tel. |_|_|_|_|_|_|_|_|_| et/ou portable |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

adresse mail :

C - sollicite un emploi d'agent contractuel auprès du rectorat de l'académie d'AIX- MARSEILLE en application du décret n° 95-979 du 25 Août 1995 modifié.

D – en qualité de :

travailleur reconnu handicapé par la commission des droits et de
l'autonomie des personnes handicapées

victime d'accident du travail ou de maladies professionnelles

titulaire d'une pension invalidité

ancien militaire et assimilé titulaire d'une pension militaire d'invalidité

titulaire d'une allocation ou rente d'invalidité

titulaire de la carte d'invalidité

titulaire de l'allocation aux adultes handicapés

à, le |_|_|_|_|_|_|_|_|_|
signature du postulant :

Document à retourner à la DIEPAT-secrétariat avant le 14 février 2014 dernier délai

I. SITUATION PROFESSIONNELLE ACTUELLE :

employeur	fonctions exercées	depuis le.....

ou :

sans emploi	depuis le
-------------	-----------------

1 - diplômes possédés

date d'obtention

	date d'obtention
-	
-	
-	

2 - expériences professionnelles antérieures

organismes employeurs	fonctions	dates
-		du au
-		du au
-		du au
-		du au

3 - stages de formation ou de perfectionnement suivis :

- (intitulé).....(date/durée).....
- (intitulé).....(date/durée).....
- (intitulé).....(date/durée).....
- (intitulé).....(date/durée).....

4 - avez-vous déjà fait acte de candidature à ce type de recrutement ? si oui, combien de fois ?

NON OUI (nombre de candidatures) : |_|_|

II. Renseignements concernant l'emploi demandé :

L'exercice de la fonction sollicitée nécessite-t-il des aménagements particuliers du poste de travail ?

NON OUI lesquels ? :

Vœux d'affectation géographique :

département : Alpes de Haute Provence Hautes-Alpes Bouches-du-Rhône Vaucluse

(mettre une croix seulement pour les rubriques correspondant à vos vœux d'affectation)

utilisation du véhicule personnel NON OUI

OBSERVATIONS PARTICULIERES DU CANDIDAT AU RECRUTEMENT :

.....

.....

.....

.....

Document à retourner à la DIEPAT-secrétariat avant le 14 février 2014 dernier délai

PIECES A JOINDRE A LA DEMANDE DE RECRUTEMENT :

- lettre de motivation
- curriculum vitae détaillé
- photocopie de la carte d'identité ou passeport
- attestation(s) de diplôme(s)
- pièce attestant le handicap (par exemple attestation CDA, RQTH)
- attestation (s) d'expériences professionnelles ou de formations ou de stages
- grille d'évaluation du chef d'établissement ou de service pour les personnes ayant exercé une activité au sein de l'éducation nationale.
- attestations délivrées par les employeurs précédents

**LA PRESENTE DEMANDE DUMENT COMPLETEE
ET LES PIECES A JOINDRE DEVRONT ETRE ADRESSEES**

AVANT LE 14 février 2014
(dernier délai)

**au rectorat de l'académie d'Aix-Marseille
division de l'encadrement et des personnels administratifs et
techniques (DIEPAT-secrétariat)**

Place Lucien Paye - 13621 Aix-en-Provence cedex 1

(tout dossier incomplet ou parvenu après cette date ne sera pas examiné)

Document à retourner à la DIEPAT-secrétariat avant le 15 février 2013 dernier délai

FICHE D'ÉVALUATION

à compléter par le chef d'établissement ou de service

cette fiche concerne uniquement les candidats qui exercent ou ont exercé une activité en qualité de CES / CEC / CAE ou contractuels au sein de l'éducation nationale

M. Mme

nom d'usage :

prénom :

établissement scolaire d'exercice :

employé(e) le |_|_|_|_|_|_|_|_| date de fin de contrat prévue : |_|_|_|_|_|_|_|_|

nature et description de l'emploi :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

- | | | | | |
|--|-----------------------------|----------------------------|-----------------------------|----------------------------|
| <u>PONCTUALITE</u> | <input type="checkbox"/> TB | <input type="checkbox"/> B | <input type="checkbox"/> AB | <input type="checkbox"/> P |
| <u>ASSIDUITE</u> | <input type="checkbox"/> TB | <input type="checkbox"/> B | <input type="checkbox"/> AB | <input type="checkbox"/> P |
| <u>ACTIVITE ET EFFICACITE</u> | <input type="checkbox"/> TB | <input type="checkbox"/> B | <input type="checkbox"/> AB | <input type="checkbox"/> P |
| <u>ADAPTATION A L'EMPLOI ACTUEL</u> | <input type="checkbox"/> TB | <input type="checkbox"/> B | <input type="checkbox"/> AB | <input type="checkbox"/> P |

appréciation générale :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

fait à le |_|_|_|_|_|_|_|_|

le chef d'établissement ou de service :

signature :

cachet de l'établissement :

Document à retourner à la DIEPAT-secrétariat avant le 14 février 2014 dernier délai



MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Division de
l'encadrement et des
personnels
administratifs et
techniques
N°2013-90b
dossier suivi par
► pers. administratifs
Mme Charlet-Corti
Anne-Françoise
Tél. : 04-42-91-72-57

► personnels techniques
secteur santé-social-
laboratoire
Mme Ravier Anne-Marie
tél. : 04-42-91-72-46
fax : 04.42.91.70.06
courriel : ce.diepat@ac-
aix-marseille.fr

Place Lucien Paye
13621 Aix-en-Provence
cedex 1

Nature de l'emploi demandé :

- adjoint administratif (ADJAENES)(sans diplôme)
- adjoint technique de recherche et formation (filière laboratoire)
- secrétaire administratif (SAENES) (bac)
- infirmier(e)
- assistant(e) de service social

**DEMANDE DE RECRUTEMENT
EN QUALITE DE PERSONNEL CONTRACTUEL
BENEFICIAIRE DE L'OBLIGATION D'EMPLOI**

Je soussigné(e),
A - nom d'usage.....
 prénom
 sexe nationalité
 date de naissance |_|_| |_|_| |_|_|_|_|_|
 département |_|_| ou pays
 commune de naissance

situation familiale : célibataire, marié(e), pacsé(e), concubin(e),
 divorcé(e), séparé(e), veuf(ve)
 nombre d'enfants |_|_|
 situation militaire

B - adresse

 code postal |_|_|_|_|_| commune
 tel. |_|_|_|_|_|_|_|_|_| et/ou portable |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|
 adresse mail :.....

C - sollicite un emploi d'agent contractuel auprès du rectorat de l'académie d'AIX- MARSEILLE en application du décret n° 95-979 du 25 Août 1995 modifié.

D – en qualité de :
 travailleur reconnu handicapé par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées
 victime d'accident du travail ou de maladies professionnelles
 titulaire d'une pension invalidité
 ancien militaire et assimilé titulaire d'une pension militaire d'invalidité
 titulaire d'une allocation ou rente d'invalidité
 titulaire de la carte d'invalidité
 titulaire de l'allocation aux adultes handicapés
 à , le |_|_|_|_|_|_|_|_|_|
 signature du postulant :

Document à retourner à la DIEPAT-secrétariat avant le 14 février 2014 dernier délai

I. SITUATION PROFESSIONNELLE ACTUELLE :

employeur	fonctions exercées	depuis le.....

ou :

sans emploi	depuis le
-------------	-----------------

1 - diplômes possédés

date d'obtention

	date d'obtention
-	
-	
-	

2 - expériences professionnelles antérieures

organismes employeurs	fonctions	dates
-		du au
-		du au
-		du au
-		du au

3 - stages de formation ou de perfectionnement suivis :

- (intitulé).....(date/durée).....
- (intitulé).....(date/durée).....
- (intitulé).....(date/durée).....
- (intitulé).....(date/durée).....

4 - avez-vous déjà fait acte de candidature à ce type de recrutement ? si oui, combien de fois ?
 NON OUI (nombre de candidatures) : |_|_|
II. Renseignements concernant l'emploi demandé :

L'exercice de la fonction sollicitée nécessite-t-il des aménagements particuliers du poste de travail ?

 NON OUI lesquels ? :
Vœux d'affectation géographique :
 département : Alpes de Haute Provence Hautes-Alpes Bouches-du-Rhône Vaucluse

(mettre une croix seulement pour les rubriques correspondant à vos vœux d'affectation)

utilisation du véhicule personnel NON OUI**OBSERVATIONS PARTICULIERES DU CANDIDAT AU RECRUTEMENT :**

.....

.....

.....

.....

Document à retourner à la DIEPAT-secrétariat avant le 14 février 2014 dernier délai

PIECES A JOINDRE A LA DEMANDE DE RECRUTEMENT :

- lettre de motivation
- curriculum vitae détaillé
- photocopie de la carte d'identité ou passeport
- attestation(s) de diplôme(s)
- pièce attestant le handicap (par exemple attestation CDA, RQTH)
- attestation (s) d'expériences professionnelles ou de formations ou de stages
- grille d'évaluation du chef d'établissement ou de service pour les personnes ayant exercé une activité au sein de l'éducation nationale.
- attestations délivrées par les employeurs précédents

**LA PRESENTE DEMANDE DUMENT COMPLETEE
ET LES PIECES A JOINDRE DEVRONT ETRE ADRESSEES**

AVANT LE 14 février 2014
(dernier délai)

**au rectorat de l'académie d'Aix-Marseille
division de l'encadrement et des personnels administratifs et
techniques (DIEPAT-secrétariat)**

Place Lucien Paye - 13621 Aix-en-Provence cedex 1

(tout dossier incomplet ou parvenu après cette date ne sera pas examiné)

Document à retourner à la DIEPAT-secrétariat avant le 15 février 2013 dernier délai

FICHE D'ÉVALUATION

à compléter par le chef d'établissement ou de service

cette fiche concerne uniquement les candidats qui exercent ou ont exercé une activité en qualité de CES / CEC / CAE ou contractuels au sein de l'éducation nationale

M. Mme

nom d'usage :

prénom :

établissement scolaire d'exercice :

employé(e) le |_|_|_|_|_|_|_|_| date de fin de contrat prévue : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|

nature et description de l'emploi :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

PONCTUALITE TB B AB P

ASSIDUITE TB B AB P

ACTIVITE ET EFFICACITE TB B AB P

ADAPTATION A L'EMPLOI ACTUEL TB B AB P

appréciation générale :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

fait à le |_|_|_|_|_|_|_|_|

le chef d'établissement ou de service :

signature :

cachet de l'établissement :

Document à retourner à la DIEPAT-secrétariat avant le 14 février 2014 dernier délai



MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Division de
l'encadrement et des
personnels
administratifs et
techniques
N°2013-90a
dossier suivi par
► pers. administratifs
Mme Ravier Anne Marie

Tél. : 04-42-91-72-46
fax : 04.42.91.70.06
courriel : ce.diepat@ac-
aix-marseille.fr

Place Lucien Paye
13621 Aix-en-Provence
cedex 1

Nature de l'emploi demandé :

médecin de l'éducation nationale

DEMANDE DE RECRUTEMENT EN QUALITE DE PERSONNEL CONTRACTUEL BENEFICIAIRE DE L'OBLIGATION D'EMPLOI

Je soussigné(e),

A - nom d'usage

prénom

sexe nationalité

date de naissance |_|_| |_|_| |_|_|_|_|_|

département |_|_| ou pays

commune de naissance

situation familiale : célibataire, marié(e), pacsé(e), concubin(e),

divorcé(e), séparé(e), veuf(ve)

nombre d'enfants |_|_|

situation militaire

B - adresse

.....

code postal |_|_|_|_|_| commune

tel. |_|_|_|_|_|_|_|_|_| et/ou portable |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

adresse mail :

C - sollicite un emploi d'agent contractuel auprès du rectorat de l'académie d'AIX- MARSEILLE en application du décret n° 95-979 du 25 Août 1995 modifié.

D – en qualité de :

travailleur reconnu handicapé par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées

victime d'accident du travail ou de maladies professionnelles

titulaire d'une pension invalidité

ancien militaire et assimilé titulaire d'une pension militaire d'invalidité

titulaire d'une allocation ou rente d'invalidité

titulaire de la carte d'invalidité

titulaire de l'allocation aux adultes handicapés

à, le |_|_| | |_|_| | |_|_|_|_|_|
signature du postulant :

Document à retourner à la DIEPAT-secrétariat avant le 14 février 2014 dernier délai

I. SITUATION PROFESSIONNELLE ACTUELLE :

employeur	fonctions exercées	depuis le.....

ou :

sans emploi	depuis le
-------------	-----------------

1 - diplômes possédés

date d'obtention

	date d'obtention
-	
-	
-	

2 - expériences professionnelles antérieures

organismes employeurs	fonctions	dates
-		du au
-		du au
-		du au
-		du au

3 - stages de formation ou de perfectionnement suivis :

- (intitulé).....(date/durée).....
- (intitulé).....(date/durée).....
- (intitulé).....(date/durée).....
- (intitulé).....(date/durée).....

4 - avez-vous déjà fait acte de candidature à ce type de recrutement ? si oui, combien de fois ?
 NON OUI (nombre de candidatures) : |_|_|
II. Renseignements concernant l'emploi demandé :

L'exercice de la fonction sollicitée nécessite-t-il des aménagements particuliers du poste de travail ?

 NON OUI lesquels ? :
Vœux d'affectation géographique :
 département : Alpes de Haute Provence Hautes-Alpes Bouches-du-Rhône Vaucluse

(mettre une croix seulement pour les rubriques correspondant à vos vœux d'affectation)

utilisation du véhicule personnel NON OUI**OBSERVATIONS PARTICULIERES DU CANDIDAT AU RECRUTEMENT :**

.....

.....

.....

.....

Document à retourner à la DIEPAT-secrétariat avant le 14 février 2014 dernier délai

PIECES A JOINDRE A LA DEMANDE DE RECRUTEMENT :

- lettre de motivation
- curriculum vitae détaillé
- photocopie de la carte d'identité ou passeport
- attestation(s) de diplôme(s)
- pièce attestant le handicap (par exemple attestation CDA, RQTH)
- attestation (s) d'expériences professionnelles ou de formations ou de stages
- grille d'évaluation du chef d'établissement ou de service pour les personnes ayant exercé une activité au sein de l'éducation nationale.
- attestations délivrées par les employeurs précédents

**LA PRESENTE DEMANDE DUMENT COMPLETEE
ET LES PIECES A JOINDRE DEVRONT ETRE ADRESSEES**

AVANT LE 14 février 2014
(dernier délai)

**au rectorat de l'académie d'Aix-Marseille
division de l'encadrement et des personnels administratifs et
techniques (DIEPAT-secrétariat)**

Place Lucien Paye - 13621 Aix-en-Provence cedex 1

(tout dossier incomplet ou parvenu après cette date ne sera pas examiné)

Document à retourner à la DIEPAT-secrétariat avant le 15 février 2013 dernier délai

**Ministère
de l'éducation Nationale**

DOSSIER DE CANDIDATURE

**AU RECRUTEMENT D'UN TRAVAILLEUR HANDICAPÉ PAR VOIE CONTRACTUELLE
DANS LE CORPS DES TECHNICIENS DE RECHERCHE et DE FORMATION (filière laboratoire en
lycée et collège)– CATEGORIE B**

AU TITRE DE L'ANNEE 2014

Ce dossier devra être retourné, **complété des documents indiqués au bas de cette page** au rectorat d'Aix-en-Provence – DIEPAT – bureau 303 – place Lucien Paye – 13621 – Aix-en-Provence cedex 1.

Ne pas omettre de dater et signer la déclaration sur l'honneur après avoir écrit la mention "lu et approuvé"

Les renseignements demandés ci-après présentent un caractère obligatoire pour le traitement de l'inscription.

Il est précisé que les articles 34 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, reconnaissent à toute personne qui figure dans un fichier le droit d'obtenir communication et rectification des renseignements qui la concernent.

Ecrire très lisiblement, en lettres **MAJUSCULES**.

Lorsqu'il existe des cases : cocher la ou les cases correspondantes, le cas échéant, mettre un caractère par case.

☛ votre dossier devra OBLIGATOIREMENT comporter les documents suivants :

- 1) une lettre de motivation précisant votre ou vos souhait(s) d'affectation et la spécialité souhaitée (spécialité A : Sciences de la Vie et de la Terre ; spécialité B : sciences physiques)
- 2) la notification CDPAH ou COTOREP vous reconnaissant la qualité de travailleur handicapé
- 3) un certificat établi par un médecin agréé par l'administration, seul habilité à établir l'attestation de la compatibilité du handicap avec le poste envisagé. Pour ce faire, vous êtes invité(e) à contacter la direction des affaires sanitaires et sociales de votre département afin d'obtenir la liste de ces praticiens
- 4) une photographie d'identité
- 5) une photocopie d'une pièce d'identité en cours de validité
- 6) un état signalétique des services militaires ou une pièce constatant la situation au regard du service national
- 7) un curriculum vitae précisant l'état civil, le parcours d'étude et le parcours professionnel détaillé (indication des employeurs, des fonctions assurées et dates d'exercice)
- 8) la photocopie du ou des diplôme(s)
- 9) la photocopie des attestations de travail, le cas échéant

DOSSIER DE CANDIDATURE

Recrutement d'un travailleur handicapé par voie contractuelle dans le corps des techniciens de recherche et de formation (filière laboratoire en lycée et collège)

*ce recrutement par contrat est réservé aux personnes qui n'appartiennent pas déjà à un corps ou un cadre
d'emploi de l'une des trois fonctions publiques*

Sont concernés les catégories de personnes suivantes :

- travailleur reconnu handicapé par la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH) ou par la Commission Technique d'Orientation et de Reclassement Professionnel (COTOREP)
- victime d'accident du travail ou de maladie professionnelle ayant entraîné une incapacité permanente au moins égale à 10% et titulaire d'une rente attribuée au titre du régime général de sécurité sociale ou de tout autre régime de protection sociale obligatoire
- ancien militaire et assimilé, titulaire d'une pension militaire d'invalidité au titre du code des pensions civiles et militaires d'invalidité et des victimes de guerre
- titulaire d'une allocation ou d'une rente d'invalidité attribuée dans les conditions définies par la loi n° 91-1389 du 31 décembre 1991 relative à la protection sociale des sapeurs pompiers de Paris volontaires en cas d'accident survenu en service ou de maladie contractée en service
- titulaire de la carte d'invalidité définie à l'article L.241.3 du code de l'action sociale et des familles
- titulaire de l'allocation aux adultes handicapés

Remplir en lettres majuscules

A – ETAT-CIVIL -

monsieur madame
célibataire concubin(e) divorcé(e) marié(e) pacsé(e)
séparé(e) séparé(e) judiciairement veuf/veuve

nom d'usage : _____

prénoms : _____

votre date de naissance : / / / / 1 / 9 / / / commune : _____

n° département de naissance _____

ou autres pays : / / / / _____

nationalité française : OUI NON EN COURS

autre nationalité :

B – ADRESSE -

Indiquer l'adresse à laquelle toute correspondance doit parvenir. En cas de modification de cette adresse, prévenir le service du recrutement concerné.

Adresse : N°, étage, bâtiment, et voie (rue, place, avenue) :

code postal : commune :

téléphone : domicile portable..... travail

@dresse électronique :

C – DIPLOMES –

mentionnez le diplôme le plus élevé :

ACQUIS année délivrée par :

EN COURS

cochez cette case si vous êtes titulaire du diplôme requis (**baccalauréat**) délivré en France.

précisez l'académie qui a délivré le diplôme

D – SITUATION AU REGARD DU SERVICE NATIONAL –

Joindre un état des services militaires ou d'exemption, une copie de l'attestation de recensement délivrée par la mairie ou toute pièce justifiant être en situation régulière au regard du code du service national.

- hommes soumis à l'obligation du service national (nés avant le 1^{er} janvier 1985)
dispensé exempté libéré non appelé réformé
- non concernés (hommes nés en 1985, et femmes nées avant le 1^{er} janvier 1989 (*aucun justificatif à fournir*))
- pour les hommes nés après le 1^{er} janvier 1986 et les femmes nées après le 1^{er} janvier 1989

recensé(e) date du recensement :

J.A.P.D. effectué le : J.A.P.D. non effectué

(JAPD : Journée d'Appel de la Préparation à la Défense)

DECLARATION SUR L'HONNEUR

je soussigné(e)..... certifie sur l'honneur que :

- 1 – je n'appartiens pas à un corps ou un cadre d'emploi de l'une des trois fonctions publiques
- 2 – les renseignements figurant sur le présent imprimé sont exacts et je m'engage à fournir à l'administration, dès qu'elle m'en fera la demande, les pièces destinées à compléter mon dossier de candidature

Je reconnais :

- remplir toutes les conditions requises pour l'inscription au recrutement par voie contractuelle de travailleurs handicapés ;
- qu'en cas de succès de recrutement, je ne pourrai être nommé(e) que si je remplis toutes les conditions exigées statutairement ;
- que toute déclaration inexacte ou incomplète de ma part me ferait perdre le bénéfice de mon éventuelle admission au recrutement.

à....., le

signature précédée de la mention manuscrite "lu et approuvé"

PIECES A JOINDRE A LA DEMANDE DE RECRUTEMENT :

- lettre de motivation
- curriculum vitae détaillé
- photocopie de la carte d'identité ou passeport
- attestation(s) de diplôme(s)
- pièce attestant le handicap (par exemple attestation CDA, RQTH)
- attestation (s) d'expériences professionnelles ou de formations ou de stages
- grille d'évaluation du chef d'établissement ou de service pour les personnes ayant exercé une activité au sein de l'éducation nationale.
- attestations délivrées par les employeurs précédents

**LA PRESENTE DEMANDE DUMENT COMPLETEE
ET LES PIECES A JOINDRE DEVRONT ETRE ADRESSEES**

AVANT LE 14 février 2014
(dernier délai)

**au rectorat de l'académie d'Aix-Marseille
division de l'encadrement et des personnels administratifs et
techniques (DIEPAT-secrétariat)**

place Lucien Paye - 13621 Aix-en-Provence cedex 1

(tout dossier incomplet ou parvenu après cette date ne sera pas examiné)

document à retourner à la DIEPAT-secrétariat avant le 14 février 2014 dernier délai